Rapport annuel 2018

Communauté Pays Basque

**Commission Intercommunale pour l’Accessibilité**

****

**Édito – Président de la Communauté d’Agglomération Pays Basque Jean-René ETCHEGARAY**

Agir pour un territoire toujours plus inclusif !

Depuis le 01 janvier 2017 et la création de la Communauté d’Agglomération Pays Basque, la collectivité s’est engagée dans la mise en accessibilité de son territoire.

Ainsi l’accessibilité couvre un certain nombre de nos politiques publiques telles que « infrastructures et mobilités », « ingénierie aux territoires, développement urbain et rural » etc… Thématique totalement transversale, elle est intégrée à l’ensemble de nos projets chaque fois que nécessaire.

Au-delà de cet état de fait et parce que nous souhaitons œuvrer en la matière, l’Agglomération s’est dotée d’un poste de chargée de mission accessibilité avec pour ambition de porter les valeurs de la conception universelle : faire utile, pratique, utilisable par tous.

Ainsi nous œuvrons au quotidien pour rendre nos bâtiments toujours plus accueillants, nos moyens de transports toujours plus performants, nos services toujours plus accessibles, notre communication toujours plus ouverte à tous.

Ces engagements nous obligent, mais ils sont les garants des valeurs portées par notre territoire Pays-Basque que sont la solidarité, le partage et la cohésion.

C’est pourquoi, je souhaite qu’ensemble nous soyons tous acteurs et bâtisseurs d’un territoire toujours plus accessible où chacun a sa place, dans le respect des différences de chaque personne.

Jean-René ETCHEGARAY

Président de la Communauté d’Agglomération Pays Basque

**Avant-propos – Président de la Commission Intercommunale pour l’Accessibilité Daniel OLÇOMENDY**

Veiller sur la mise en œuvre de la politique accessibilité du Territoire !

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté Pays Basque s’est dotée d’une Commission Intercommunale pour l’Accessibilité.

Véritable pilier de la politique accessibilité du territoire, elle observe, éclaire et agit pour rendre le Pays Basque toujours plus inclusif et attractif.

Parce que l’accessibilité nous concerne tous, cette instance regroupe aussi bien des élus que des associations.

Parce que l’accessibilité c’est l’action du quotidien, elle s’est dotée d’un groupe de travail qui accompagne au plus près les services de la Communauté Pays Basque.

Parce que l’accessibilité doit être partagée par tous, elle a mis en place un réseau regroupant les élus et les techniciens des commissions communales et intercommunale pour l’accessibilité.

Parce que l’accessibilité c’est aussi défendre des valeurs, l’instance s’est engagée à porter l’universalité de l’accessibilité sur tout le territoire.

C’est fidèle à tous ces principes que la commission a travaillé durant toute l’année 2018 et c’est le fruit de cet engagement que vous retrouverez dans ce rapport.

Je souhaite qu’il soit pour vous une source d’inspiration et d’avancée sur les chemins de l’accessibilité.

Daniel OLÇOMENDY

Président de la Commission Intercommunale pour l’Accessibilité

**Sommaire**

Lexique 5

Présentation du territoire de la Communauté d’Agglomération Pays Basque 6

La Commission Intercommunale pour l’Accessibilité 8

1. Rôle de la commission 8

2. Fonctionnement de la commission 8

3. Travaux 2018 8

4. Les membres de la Commission Intercommunale pour l’Accessibilité 9

5. Retour sur les objectifs 2018 de la Commission Intercommunale pour l’Accessibilité 11

Objectifs 2019 20

1. Contexte 20

2. Objectifs 2019 de la Commission Intercommunale pour l’Accessibilité 20

3. Contexte 20

4. Objectifs 2019 du réseau CCA/CIA 20

L’accessibilité sur le territoire, c’est aussi 21

1. Le suivi des Agendas d’Accessibilité Programmée de l’Agglomération 21

2. La technologie LIFI au service de tous 22

3. L’assistance à Maîtrise d’ouvrage 23

4. Formation 24

5. Le label Tourisme et Handicap 25

6. Tram’bus 26

7. En bref 28

# ****Lexique****

Ad’AP : Agenda d’Accessibilité Programmée

PAVE : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

Sd’AP : Schéma directeur – agenda d’Accessibilité Programmée

ERP : Etablissement Recevant du Public

IOP : Installation Ouverte au Public

PC : Permis de Construire

AT : Autorisation de Travaux

ATT : Attestation accessibilité

Catégorie d’ERP : fait référence au classement incendie du bâtiment

Type d’ERP : fait référence au classement incendie du bâtiment

LIFI : acronyme du terme anglais « Light Fidelity »

# ****Présentation du territoire de la Communauté d’Agglomération Pays Basque****

La Communauté d’Agglomération Pays Basque regroupe 158 communes sur 10 territoires :

* **Pôle Amikuze :**

Aïcirits-Camou-Suhast, Amendeuix-Oneix, Amorots-Succos, Arbérats-Sillègue, Arbouet-Sussaute, Aroue-Ithorots-Olhaïby, Arraute-Charritte, Béguios, Béhasque-Lapiste, Beyrie-sur-Joyeuse, Domezain-Berraute, Etcharry, Gabat, Garris, Ilharre, Labets-Biscay, Larribar-Sorhapuru, Lohitzun-Oyhercq, Luxe-Sumberraute, Masparraute, Méharin, Orègue, Orsanco, Osserain-Rivareyte, Pagolle, Saint-Palais, Uhart-Mixe.

* **Pôle Côte Basque-Adour :**

Anglet, Bayonne, Biarritz, Bidart, Boucau.

* **Pôle Errobi :**

Arcangues, Bassussarry, Cambo-les-Bains, Espelette, Halsou, Itxassou, Jatxou, Larressore, Louhossoa, Souraïde, Ustaritz.

* **Pôle Garazi-Baigorri :**

Ahaxe-Alciette-Bascassan, Aincille, Ainhice-Mongelos, Aldudes, Anhaux, Arnéguy, Ascarat, Banca, Béhorléguy, Bidarray, Bussunarits-Sarrasquette, Bustince-Iriberry, Caro, Estérençuby, Gamarthe, Irouléguy, Ispoure, Jaxu, Lacarre, Lasse, Lecumberry, Mendive, Ossès, Saint Étienne-de-Baïgorry, Saint-Jean-le-Vieux, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Martin-d’Arrossa, Saint-Michel, Uhart-Cize, Urepel.

* **Pôle Iholdi-Oztibarre :**

Armendarits, Arhansus, Bunus, Hosta, Ibarrolle, Iholdy, Irissarry, Juxue, Lantabat, Larceveau-Arros-Cibits, Ostabat-Asme, Saint-Just-Ibarre, Suhescun.

* **Pôle Nive-Adour :**

Lahonce, Mouguerre, Saint-Pierre-d’Irube, Urcuit, Urt, Villefranque.

* **Pôle Pays de Bidache :**

Arancou, Bardos, Bergouey-Viellenave, Bidache, Came, Guiche, Sames.

* **Pôle Pays de Hasparren :**

Ayherre, Bonloc, Briscous, Hasparren, Hélette, Isturits, La Bastide-Clairence, Macaye, Mendionde, Saint-Esteben, Saint-Martin-d’Arberoue.

* **Pôle Soule-Xiberoa :**

Ainharp, Alçay-Alçabéhéty-Sunharette, Alos-Sibas-Abense, Arrast-Larrebieu, Aussurucq, Barcus, Berrogain-Laruns, Camou-Cihigue, Charritte-de-Bas, Chéraute, Espès-Undurein, Etchebar, Garindein, Gotein-Libarrenx, Haux, Idaux-Mendy, Lacarry-Arhan-Charritte-de-Haut, Laguinge-Restoue, Larrau, L’Hôpital-Saint-Blaise, Lichans-Sunhar, Lichos, Licq-Athérey, Mauléon-Licharre, Menditte, Moncayolle-Larrory-Mendibieu, Montory, Musculdy, Ordiarp, Ossas-Suhare, Roquiague, Sainte-Engrâce, Sauguis-Saint-Étienne, Tardets-Sorholus, Trois-Villes, Viodos-Abense-de-Bas.

* **Pôle Sud Pays Basque :**

Ahetze, Ainhoa, Arbonne, Ascain, Biriatou, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint-Pée-sur-Nivelle Saint-Jean-de-Luz, Sare, Urrugne.

**Le saviez-vous ?**

La Communauté d’Agglomération Pays Basque est la plus grande collectivité de France en nombre de communes regroupées.

**Chiffres clés**

* Nombre de communes qui composent la Communauté d’Agglomération du Pays basque : 158 communes ;
* Nombre de communes de plus de 5000 habitants : 14 communes ;
* Nombre de communes de plus de 1000 habitants : 41 communes.

# ****La Commission Intercommunale pour l’Accessibilité****

## Rôle de la commission

La Commission :

* organise un système de recensement de l’offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
* tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire intercommunal qui ont élaboré un agenda d’accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées ;
* établit un rapport annuel présenté en Conseil communautaire puis transmis au Préfet ;
* fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l’existant.

## Fonctionnement de la commission

* La Commission Intercommunale pour l’Accessibilité s’est dotée d’un groupe de travail composé de 5 élus et 9 membres d’associations, tous issus de la Commission Intercommunale pour l’Accessibilité.
* La Commission fixe les objectifs du groupe de travail qui rend compte de ses travaux en Commission Intercommunale pour l’Accessibilité.
* La Commission et le groupe de travail sont présidés par Daniel OLÇOMENDY, Conseiller communautaire – délégué Tourisme Nature et Patrimoine. La mission accessibilité en assure l’animation et le suivi administratif.

## Travaux 2018

La Commission s’est réunie en :

* Janvier 2018 : approbation du rapport 2017 ;
* Avril 2018 : validation du module formation « bien accueillir une personne handicapée » ;
* Juin 2018 : point sur l’avancée des objectifs 2018 ;
* Septembre 2018 : présentation des maquettes du nouveau site internet de l’Agglomération ;
* Décembre 2018 : point mobilité et préparation du rapport 2018.

Le groupe de travail s’est réuni à 7 reprises en 2018.

* 3 réunions ont été consacrées à la mise en place du contenu du module de formation « comment bien accueillir une personne handicapée » et 4 à la formation du personnel d’accueil.

**Le saviez-vous ?**

La création d’une Commission Intercommunale pour l’Accessibilité est obligatoire dans les territoires de plus de 5 000 habitants ayant la compétence transport et aménagement du territoire.

C’est le Président de l’Agglomération qui désigne les membres de la Commission.

**Chiffres clés**

* Nombre d’élus titulaires qui siègent à la Commission : 13
* Nombre de représentants d’associations qui siègent à la Commission : 11

## Les membres de la Commission Intercommunale pour l’Accessibilité

* Daniel OLÇOMENDY, Président CIA et Groupe de travail CAPB
* Claire SARTHOU, Chargée de mission accessibilité
* Pôle Amikuze :
	+ Élu titulaire : Gilbert DUBLANC
	+ Élu suppléant : Gabriel BELLEAU
* Pôle Côte Basque-Adour :
	+ Élu titulaire : Colette MOUESCA
	+ Élu suppléant : Marie-Ange THEBAUD
* Pôle Errobi :
	+ Élu titulaire : Jean-Michel SERRANO
	+ Élu suppléant : Henri SAINT-JEAN
* Pôle Garazi-Baigorri :
	+ Élu titulaire : Beñat ARRABIT
	+ Élu suppléant : Pierre EYHERABIDE
* Pôle Iholdi-Oztibarre :
	+ Élu titulaire : Jean-Michel OLHATS
	+ Élu suppléant : René ETCHEMENDY
* Pôle Nive-Adour :
	+ Élu titulaire : Roland DAMESTOY
	+ Élu suppléant : Christian PAILLAUGUE
* Pôle Pays de Bidache :
	+ Élu titulaire : Yves PONS
	+ Élu suppléant : Lucien COHERE
* Pôle Pays de Hasparren :
	+ Élu titulaire : François DAGORRET
	+ Élu suppléant : Jean-Pierre LAGOURGUE
* Pôle Soule-Xiberoa :
	+ Élu titulaire : Michel IBARRA
	+ Élu suppléant : Dominique BOSQ
* Pôle Sud Pays Basque :
	+ Élu titulaire : Martine ANSAULT-LECUONA
	+ Élu suppléant : Sandrine ESCARTIN
* Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour :
	+ Élu titulaire : Robert HOURCADE
	+ Élu suppléant : Christian GONZALES
* Association des Paralysés de France (APF) – handicap moteur :
	+ Titulaire : Georgia GALLAIS
	+ Titulaire et membre du Groupe de travail : Paulette MONGABURRU
* Association Française contre les Myopathies (AFM) – polyhandicap moteur :
	+ Titulaire : Henri LAVALLEE
* Association Fraternelle des Aveugles (AFA) – handicap visuel :
	+ Titulaire et membre du Groupe de travail : François HERVE
* Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) – handicap cognitif :
	+ Titulaire membre du Groupe de travail : Jean BERCHERIE
* Association Valentin Haüy (AVH) – handicap visuel :
	+ Titulaire membre du Groupe de travail : Pascal ANDIAZABAL
* Espace de Vie pour les Adultes Handicapés (E.V.A.H) – handicap cognitif :
	+ Titulaire membre du Groupe de travail : Iñaki ҪALDUMBIDE
* Génération Mouvements 64 – 3ème âge :
	+ Titulaire : Mayie LEPAROUX
* Handiplage – handicap moteur :
	+ Titulaire membre du Groupe de travail : Brigitte BERCKMANS-ESPI
	+ Titulaire membre du Groupe de travail : Ramon ESPI
* Handisport – tous type de handicap :
	+ Titulaire : Nicolas BACHOFFER
* Signes Libres – handicap auditif :
	+ Titulaire membre du Groupe de travail : Dominique MAGNARD
	+ Titulaire membre du Groupe de travail : Stéphane MAILLART

## Retour sur les objectifs 2018 de la Commission Intercommunale pour l’Accessibilité

### **Objectif n° 1**

**Communiquer sur l’existence de la Commission Intercommunale pour l’Accessibilité et le Groupe de travail**

* **Vidéo**
* Une vidéo sur la Commission Intercommunale pour l’Accessibilité a été produite. Elle est consultable sur la chaine YouTube de l’Agglomération https://youtu.be/5FN7ptag3j0.
* Elle est sous-titrée et interprétée en Langues des Signes Française.
* **Baskinfo**
* C’est le magazine de l’Agglomération qui est distribué dans toutes les boites aux lettres du territoire.
* Deux articles mettant en avant l’accessibilité ont été réalisés dans les numéros de uin et décembre 2018.
* **Courriers**
* En février 2018 un courrier a été envoyé à tous les Maires du territoire les informant de la création de la Commission Intercommunale pour l’Accessibilité et de son groupe de travail.
* En avril 2018 un courrier a été adressé à toutes les Maires des communes de plus de 5000 habitants pour la mise en place du réseau Commissions communales et Intercommunale pour l’accessibilité.

**Le saviez-vous ?**

Toutes les productions vidéo de la Commission Intercommunale pour l’Accessibilité font l’objet d’une interprétation en Langue des Signes Française.

Interprète en Langue des Signes Française est un métier nécessitant un diplôme universitaire. Il est régi par un code de déontologie

**Chiffres clés**

Nombre d’exemplaires du BASKINFO : 170

### **Objectif n° 2**

**Mettre en place le réseau regroupant la Commission Intercommunale et les Commissions Communales pour l’Accessibilité**

* **Rôle du réseau**

Le réseau a pour but :

* Développer sur le territoire une vision partagée de l’accessibilité.
* Être source d’échange et de partage sur les bonnes pratiques en matière d’accessibilité.
* Faciliter la cohérence des rapports annuels
* **Fonctionnement du réseau**
* Le réseau comprend une instance regroupant les élus et une instance regroupant les techniciens. Les élus du réseau fixent les objectifs du réseau des techniciens. La chargée de mission accessibilité assure l’animation et le suivi administratif du réseau.
* **Travaux 2018**

Le réseau des élus s’est réuni en :

* Septembre 2018 : mise en place du réseau – approbation fonctionnement.
* Décembre 2018 : échange sur les rapports annuels – désignation des objectifs 2019 du réseau des techniciens.

**Le saviez-vous ?**

* La création et le fonctionnement des Commissions Communales et Intercommunale pour l’Accessibilité sont régis par l’article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.
* Cet article précise : « lorsqu’elles coexistent, les Commissions communales et Intercommunales veillent à la cohérence des constats qu’elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l’accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. »

**Chiffres clés**, en 2018

* Nombre de Commissions Communales pour l’Accessibilité sur le territoire : 13
* Nombre d’élus qui participent au réseau : 13
* Nombre de techniciens (bâtiment et voirie) du réseau : 19
* **Membres du réseau CCA/CIA**
* Mairie d’Anglet :
	+ Élue : Joëlle TURCAT
	+ Techniciens : Franck ETAVE (bâtiment), Pierre BRUNEAUX (bâtiment)
* Mairie de Bidart :
	+ Élue : Florence POEYUSAN
	+ Techniciens : Stéphane PODEUR, Elise SEMETEYS
* Marie de Bayonne :
	+ Élu : Jérôme AGUERRE
	+ Techniciens : Gilles DELHAIE (voirie), Philippe DUMONT (bâtiment)
* Mairie de Boucau :
	+ Élu : Louis DARRIBEROUGE
	+ Technicien : Beñat ERRECA (Directeur des Services techniques)
* Mairie de Cambo-les-Bains :
	+ Élu : Henri Saint-Jean
	+ Technicien : Gilles MEDEVIELLE (Directeur des Services techniques)
* Mairie de Biarritz :
	+ Élue : Brigitte PRADIER
	+ Technicien : Franck DRUESNES
* Mairie de Ciboure :
	+ Élu : Henri ANIDO
	+ Technicien : André SARDIGNE (Directeur du Service voirie), Jean-Bruno BOYE (Directeur du Service bâtiments)
* Mairie d’Hendaye :
	+ Élue : Martine ANSAULT-LECUONA
	+ Techniciens : Christophe CALVO (voirie), Yves DARRIEUMERLOU (bâtiment)
* Mairie de Saint-Jean-de-Luz :
	+ Élu : Stéphane ALVAREZ
	+ Technicien : Jean-Marc DELPECH (voirie), Stéphane LERCHUNDI (bâtiment)
* Mairie de Saint-Pée-sur-Nivelle :
	+ Élu : Xavier BOHN
	+ Technicien : Patrick ELIZALDE (Directeur des Services techniques)
* Mairie d’Urrugne :
	+ Élu : Martin TELLECHEA
	+ Techniciens : Patrick LATRON (voirie), François SUSPERREGUI (bâtiment)
* Mairie d’Ustaritz :
	+ Élu : Jean-Michel SERRANO
	+ Techniciens : Maxime DIRIBARNE (Directeur des Services techniques), Jean-Yves INCHAUSTI (administratif)
* CAPB :
	+ Élu : Daniel OLÇOMENDY
	+ Technicienne : Claire SARTHOU (Chargée de mission Accessibilité)

### **Objectif n° 3**

**Accompagner la mise en œuvre du nouveau site internet de l’Agglomération**

* **Rappel des objectifs de l’Agglomération**
* Pour mieux répondre aux attentes de ses administrés, l’Agglomération a décidé de créer un nouveau site internet.
* Elle s’est fixé pour objectif de rendre son site accessible à tous les handicaps (visuel, auditif, cognitif, moteur). C’est pourquoi elle a souhaité que son nouveau site internet respecte le niveau AA du Référentiel Général d’Accessibilité pour les Administrations.
* **Travaux 2018**
* Une réunion extraordinaire de la Commission Intercommunale pour l’Accessibilité a été organisée le 26 septembre 2018.
* Le service communication de l’Agglomération a fait une présentation des grandes étapes et des points clefs du projet.
* Cette réunion a été également l’occasion, pour les membres de la Commission, de bénéficier de l’expertise de la société Access First, partenaire de l’Agglomération dans le projet. Un point complet sur la réglementation et les usages en matière de web accessibilité a été fait.

En 2019 les associations seront sollicitées pour tester la version « beta » du site.

* **Référent accessibilité numérique**
* Pour répondre aux attentes de la réglementation, l’Agglomération a désigné la chargée de mission accessibilité comme référente accessibilité numérique.
* Pour tenir ce rôle, elle a suivi en octobre 2018 une formation de 3 jours à Paris délivrée par la société Access42, spécialiste des questions web accessibilité.

**Le saviez-vous ?**

Le site internet de l’Agglomération sera audité par un expert indépendant qui délivrera une déclaration de conformité au Référentiel Général d’Accessibilité pour les Administrations.

Cette déclaration sera publiée sur le site internet de l’Agglomération.

**Chiffres clés**

* Année de parution du décret créant un référentiel d’accessibilité des services de communication : 2009
* Nombre de niveaux qui existe dans le Référentiel Général d’Accessibilité pour les Administrations (RGAA) :3 (A est le niveau le plus faible, AAA est le niveau le plus fort). L’État recommande d’atteindre le niveau AA.

### **Objectif n° 4**

**Recenser les Agendas d’Accessibilité Programmée et les Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics existants sur l’ensemble du territoire de l’Agglomération**

* **Contexte**
* Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la Commission Intercommunale pour l’Accessibilité dresse le constat de l’état d’accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
* Dans ce cadre la Commission a souhaité connaitre le nombre d’Agendas d’Accessibilité Programmée et de Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics existants sur son territoire.
* **Moyens et méthodologie mobilisés**
* C’est la mission accessibilité qui pilote le recensement. Elle est assistée du service du système d’information géographique de l’Agglomération.
* Le recensement concerne l’ensemble des communes du territoire y compris les communes de plus de 5000 habitants
* **Travaux 2018**
* Le recensement a été lancé. Chaque commune est contactée. L’information suivante est vérifiée :
	+ Avez-vous déposé un Agenda d’Accessibilité Programmée ?
	+ Avez-vous réalisé un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) ? (ne concerne que les communes de plus de 1000 habitants).
* 138 communes ont été auditées en 2018. Il reste 23 communes à recenser.

**Le saviez-vous ?**

* L’Agenda d’Accessibilité Programmée (Ad’AP) est un document qui concerne l’accessibilité du bâtiment.
* Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) est un document qui concerne l’accessibilité de la voirie.

**Chiffres clés**, en 2018

* Nombre de communes ayant déposé une demande d’Agendas d’Accessibilité Programmée sur le territoire : 99
* Nombre de communes qui sont en train d’établir leur document « Agendas d’Accessibilité Programmée » : 10
* Nombre de communes ayant établi leur document « Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics » : 11
* Nombre de communes qui sont en train d’établir leur document « Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics : 3
* **Focus sur le recensement des établissements publics, recevant du public, sur le territoire**
* Contexte
* Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la Commission communale et la Commission Intercommunale pour l’Accessibilité tiennent à jour par voie électronique la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal ou intercommunal qui ont élaborés un agenda d’accessibilité et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.
* Moyens et méthodologie mobilisés
* C’est la mission accessibilité qui pilote le recensement. Une personne, reconnue travailleur handicapé, a été recrutée en renfort de la mission accessibilité pour aider au recensement des établissements recevant du public.
* Le service du système d’information géographique de l’Agglomération accompagne la démarche.
* Le recensement est effectué pour le compte de toutes les communes de moins de 5000 habitants du territoire.
* Pour les communes de plus de 5000 habitants, c’est leur Commission communale pour l’accessibilité qui établit la liste des établissements recevant du public situés sur le domaine communal sauf pour les communes du Pôle Sud Pays Basque qui ont délégué ce recensement à la Commission Intercommunale en 2016.
* Travaux 2018
* Un recensement de l’ensemble des ERP publics a été lancé. Il est mis en œuvre à l’appui du système d’information géographique (SIG) de l’Agglomération.
* Une première étape a consisté à intégrer la base de données du Service Départemental d’Incendie et de Secours (SDIS) dans le SIG de l’Agglomération. Pour compléter cette base, une fiche type a été créée. .
* Une deuxième étape est en cours de réalisation. Elle consiste à vérifier auprès de chaque commune l’information récoltée et à compléter la fiche type. .
* A ce jour, 138 communes ont été recensées.

**Le saviez-vous ?**

Chaque propriétaire, privé ou public, d’un établissement recevant du public a obligation de réaliser un agenda d’accessibilité programmée si son bâtiment n’était pas conforme aux règles d’accessibilité au 1er janvier 2015.

Des entreprises malveillantes profitent de cette obligation pour soustraire de l’argent aux commerçants, professions libérales, etc… Pour rappel : ce sont les services de l’Etat qui sont compétents pour sanctionner un défaut d’accessibilité. (Contact : DDTM Anglet : 05 59 15 19 63 ou DDTM Pau : 05 59 80 87 73 (pour les communes de Soule) ou https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/ladap-agenda-daccessibilite-programmee).

Chaque propriétaire, après réalisation des travaux d’accessibilité, doit envoyer à la Préfecture une attestation prouvant que son bâtiment est accessible. Une copie du document est obligatoirement adressée soit à la commission communale soit à la commission intercommunale pour l’accessibilité.

**Chiffres clefs**

* Nombre d’établissements recevant du public recensés par la Commission Intercommunale appartenant aux communes : 951
* Nombre d’établissements recevant du public recensés par la Commission Intercommunale appartenant à l’Agglomération : 112
* Nombre de communes de moins de 5000 habitants sur le territoire qui font l’objet du recensement de l’Agglomération : 144
* Nombre de communes du Sud Pays Basque de plus de 5000 habitants pour lesquelles l’Agglomération recense les établissements publics recevant du public : 5

### **Objectif n° 5**

**Accompagner le suivi du Schéma Directeur d’Accessibilité – Agenda d’Accessibilité Programmée de l’Agglomération (Sd’AP)**

* **Contexte**
* L’Agglomération a délégué la compétence transport au Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour (SMPBA).
* Le territoire couvert par le syndicat comprend l’ensemble du territoire de l’Agglomération Pays Basque + la ville de Tarnos (40).
* A ce jour, 2 Schémas Directeurs d’Accessibilité Programmée coexistent : 1 concernant le réseau Chronoplus et 1 concernant le réseau Hegobus.
* **Moyens et méthodologie mobilisés**
* Après échanges avec les services de l’Etat, il a été décidé de réviser les Sd’AP existants en intégrant lignes interurbaines transférées au Syndicat des Mobilités afin de produire un seul schéma directeur d’accessibilité programmée couvrant le nouveau territoire de l’Agglomération. Le nouveau schéma devra reprendre à minima les objectifs actés dans les deux premiers schémas déposés.
* C’est le Syndicat des Mobilités qui pilote le dossier en collaboration avec la mission accessibilité de l’Agglomération et la Commission Intercommunale pour l’Accessibilité.
* **Travaux 2018**

Le Syndicat des mobilités est intervenu lors de la réunion de la Commission Intercommunale pour l’Accessibilité de décembre 2018.

Une présentation complète du syndicat a été faite détaillant :

* Son système d’organisation ;
* Son territoire ;
* Les lignes exploitées ;
* Les grands projets (Tram’bus, Plan de Déplacement Urbain, Schéma Directeur d’Accessibilité Programmée, etc…).

Concernant plus particulièrement le Sd’AP, le Syndicat des Mobilités a informé la Commission de son intention de faire appel à un cabinet d’études pour réaliser la fusion des 2 Sd’AP existants et produire le nouveau Sd’AP.

Il a sollicité le soutien de la Commission dans cette démarche. C’est le groupe de travail de la Commission qui suivra le dossier.

**Le saviez-vous ?**

Le Schéma Directeur d’Accessibilité – Agenda d’Accessibilité Programmée est un document qui concerne l’accessibilité des transports.

Une fois révisé, le document final sera soumis au vote du conseil communautaire et envoyé à la Préfecture pour approbation.

**Chiffres clefs**

Nombre de points d’arrêts prioritaires mis aux normes en 2018 : 24

### **Objectif n° 6**

**Mettre en place le module de formation pour le personnel d’accueil**

* **Contexte**
* La réglementation accessibilité prévoit la mise en place d’un registre accessibilité dans tous les établissements recevant du public. Ce registre contient notamment pour les bâtiments de 1ère à 4ème catégorie une attestation signée et mise à jour annuellement par l’employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l’accueil des personnes handicapées.
* Pour aider l’Agglomération et ses communes membres à répondre à cette obligation, la Commission Intercommunale pour l’Accessibilité a confié à son groupe de travail la réalisation d’un module de formation.
* **Moyens et méthodologie mobilisés**
* C’est le groupe de travail de la Commission Intercommunale pour l’Accessibilité qui pilote la mise en place du module de formation.
* C’est également le groupe de travail qui réalise les formations.
* Les membres du groupe de travail (élus et associations) interviennent bénévolement. L’Agglomération prend à sa charge l’organisation et les frais inhérents à la réalisation des formations.
* **Travaux 2018**
* Pour établir le contenu de la formation, le groupe de travail s’est réuni à trois reprises en début d’année 2018 (janvier-février-mars).
* Les travaux engagés ont permis d’établir l’organisation suivante :
	+ Chaque famille de handicap (auditif, cognitif, visuel, moteur) fait l’objet d’un atelier.
	+ Chaque atelier est animé par une ou deux associations représentant le type de handicap concerné par l’atelier.
	+ Pour chaque atelier un contenu type a été établi. L’objectif principal est la mise en situation de chaque participant
* Outre le contenu des ateliers, les membres du groupe de travail de la Commission Intercommunale pour l’Accessibilité ont également travaillé sur la réalisation de fiches pratiques. 1 fiche type par handicap (auditif, cognitif, visuel, moteur) a été établie. Elle reprend les points essentiels du comportement à avoir avec une personne en situation de handicap. Ces fiches sont destinées à être remises à l’issue de la formation à chaque participant.
* Enfin le groupe de travail a établi un questionnaire pour lui permettre d’évaluer la formation et mettre en place si nécessaire les actions correctives.
* Le 20 avril 2018, le groupe de travail a présenté à l’ensemble des membres titulaires et suppléants de la Commission le résultat de ses travaux. Tous les membres présents ont « testé » chaque atelier de 14 h 00 à 17 h 00. A l’issue de ce test, les membres de la Commission ont approuvé le contenu de la formation.
* Les formations ont débuté en septembre 2018 à raison d’une formation par mois. Les retours sont très positifs et n’ont pas donné lieu à des modifications.

**Le saviez-vous ?**

Les formations sont gratuites et ouvertes à toutes les communes membres de l’Agglomération.

Elles se déroulent dans les locaux de l’Agglomération :

* Maison de services au public à Mauléon,
* Siège du pôle Soule-Xiberoa à St Jean Le Vieux,
* Siège du pôle Sud Pays Basque à Urrugne.

Et dans les locaux de la « Maison pour tous », mis gracieusement à la disposition de l’Agglomération, par la commune d’Anglet.

**Chiffres clefs**

Nombre de points d’arrêts prioritaires mis aux normes en 2018 : 24

# ****Objectifs 2019****

## Contexte

Lors de la séance de décembre 2018, les membres de la Commission Intercommunale pour l’Accessibilité ont décidé des objectifs 2019 portés par la Commission.

## Objectifs 2019 de la CommissionIntercommunale pour l’Accessibilité

* Accompagner le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour notamment pour :
* La mise en œuvre du Tram’bus
* La réalisation du Plan de Déplacement Urbain
* La révision du Schéma Directeur d’Accessibilité Programmée
* Poursuivre le recensement des établissements recevant du public, existants dans les communes du territoire de la Communauté d’Agglomération Pays Basque
* Poursuivre la formation du personnel d’accueil. Mettre en place un module « piscine »

## Contexte

Lors de la réunion de décembre 2018, les Elus du réseau CCA/CIA ont décidé des objectifs 2019

## Objectifs 2019 du réseau CCA/CIA

* Le réseau CCA/CIA des techniciens voirie travaillera sur :
* La mise en place d’un référentiel aménagement quai « bus » (en collaboration avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour) ;
* La détectabilité des passages piétons ;
* L’aménagement des cimetières.
* Le réseau CCA/CIA des techniciens bâtiment travaillera sur :
* La mise en place d’un référentiel commun de produits spécifiques accessibilité.

# ****L’accessibilité sur le territoire, c’est aussi****

## Le suivi des Agendas d’Accessibilité Programmée de l’Agglomération

* **Contexte**

Conformément au décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014, tout propriétaire d’un établissement recevant du public et d’installations ouvertes au public a obligation de déposer un agenda d’accessibilité programmée dès lors que son établissement n’est pas conforme aux règles d’accessibilité à la date du 1er janvier 2015.

* **Méthodologie et moyens mobilisés**
* C’est la mission accessibilité qui pilote le suivi des agendas d’accessibilité programmée.
* C’est la direction du patrimoine bâti et des moyens généraux qui est en charge de la réalisation et du suivi des travaux.
* **Suivi 2018**
* 6 agendas d’accessibilité programmées ont été déposés antérieurement à la création de la Communauté d’Agglomération Pays Basque (Amikuze – Côte Basque Adour – Garazi-Baigorri – Pays de Hasparren – Soule-Xiberoa – Sud Pays Basque).
* Un rapport de suivi pour chaque agenda d’accessibilité programmée a été établi et envoyé à la Préfecture.
* Un nouvel agenda d’accessibilité programmée concernant les 13 bâtiments situés sur le territoire du pôle Errobi a été réalisé et déposé en août 2018. Le document a été validé par les services de l’Etat le 23 novembre 2018. Les travaux se dérouleront de 2019 à 2024).
* **Travaux 2018**
* Ad’AP pôle Amikuze :
* Les travaux de la crèche sont terminés.
* Les demandes d’autorisation de travaux concernant : le stade de football, la maison des services au public, la médiathèque et le stade de rugby de St Palais ont été déposées et validées par les services de l’Etat.
* La consultation des entreprises a été lancée. Les travaux seront réalisés en 2019.
* Ad’AP pôle Côte Basque Adour :
	+ Les travaux au 47 allées Marines, CTE bâtiment A, Pavillon Montaury, Capitainerie du port de Plaisance, Pavillon Technopole Izarbel sont terminés.
* Les travaux de l’Auditorium de la Cité des Arts à Bayonne ont été réalisés par anticipation.
	+ Les travaux de l’Hôtel d’Agglomération et son annexe, Cité des Arts Bayonne, CCR Biarritz sont en cours.
* Ad’AP pôle Pays de Hasparren :
	+ Base de loisirs du Baigura : les travaux d’accès extérieurs et la signalétique ont été traités.
* Ad’AP pôle Soule-Xiberoa :
	+ Les travaux du Centre Multiservice de Mauléon, Pôle petite enfance de Mauléon, Siège du pôle, Maison de Santé de Barcus, Pépinière de Libarrenx, Centre multiservice de Tardets, Pôle petite enfance d’Alos sont en cours.

**Le saviez-vous ?**

Chaque Agenda d’Accessibilité Programmée fait obligatoirement l’objet d’un rapport de suivi adressé au Préfet.

**Chiffres clefs**

* Montant en euros des travaux prévus pour la mise en accessibilité des bâtiments du Pôle Errobi : 156 340 euros
* Nombre d’années accordées par l’Etat pour réaliser les travaux : 6 années

## La technologie LIFI au service de tous

* **Contexte**
* L’Agglomération mène une politique volontariste en faveur du développement économique, de l’innovation et de la recherche. Elle intègre cette politique d’innovation dans toutes ses initiatives avec l’objectif de générer de la qualité de service au bénéfice de tous. Volonté qui se traduit pleinement au travers de la notion de conception universelle, déclinée notamment au travers du champ de l’accessibilité.
* Le LIFI (Light Fidelity) est une technologie en plein développement, permettant d’envoyer et d’échanger de l’information entre un émetteur et un récepteur par signal lumineux. Parce qu’elle s’appuie avant tout sur la technologie LED (une lumière économique et durable, tendant à devenir le standard d’éclairage à venir des villes) la technologie LIFI peut constituer à très court terme une « brique » incontournable dans la construction de la ville connectée.
* Les réseaux d’éclairage garantissent une couverture géographique optimale, en intérieur comme en extérieur, proposant pour le LIFI une interface au plus près de l’utilisateur final (et de ses besoins) ou de l’ensemble des objets urbains connectés ou promis à l’être demain.
* Encore émergente, la technologie LIFI laisse entrevoir de nombreuses opportunités, en particulier vis-à-vis de l’accessibilité : capable de diffuser tous les formats de supports médias (vidéo, audio, écrits…), elle permet de n’exclure aucun destinataire, quel que soit son niveau d’aptitude ou de déficience. Il devient alors possible de proposer des services adaptés, personnalisables, dans l’esprit d’une démarche de conception universelle.
* **Méthodologie et moyens mobilisés**
* C’est la mission accessibilité qui pilote le dossier en collaboration avec la Direction du patrimoine bâti et des moyens généraux et le service Système d’information et aménagement numérique de l’Agglomération.
* Le conseil permanent a approuvé par décision du 18 juin 2018, la signature d’une convention de recherche et développement avec le CEREMA (Centre d’Etudes et d’expertise sur les Risques, l’Environnement, la Mobilité et l’Aménagement).
* Cette convention engage les deux parties pour une durée de 3 ans. La convention fait l’objet d’un programme annuel d’intervention établi conjointement entre les parties en fonction des projets de l’Agglomération.
* **Le projet**
* L’Agglomération souhaite expérimenter et tester le LIFI au travers d’applications en prise directe avec des besoins issus du terrain. Elle envisage pour cela de s’appuyer sur des projets existants ou en développement afin de se doter de sites pilotes, qui pourraient constituer autant de « laboratoires du LIFI ».
* L’objectif affirmé de ces expérimentations est d’envisager la réplicabilité et/ou l’adaptabilité à d’autres sites/projets, des applications et offres de services à l’usager développées dans le cadre de ces expérimentations, en particulier pour compléter et enrichir le travail mené par l’Agglomération sur son territoire.

**Le saviez-vous ?**

La technologie LIFI ne rajoute pas de dangerosité supplémentaire par rapport à la lumière artificielle déjà présente. C’est pourquoi de plus en plus de sites sensibles tels que les crèches, hôpitaux, écoles, s’équipent en LIFI plutôt qu’en WIFI.

## L’assistance à Maîtrise d’ouvrage

* **Contexte**
* En 2017 l’Agglomération a créé un poste permanent de chargée de mission accessibilité
* L’un des rôles de la mission est d’assister les services de l’Agglomération et ses communes membres dans l’application de la réglementation accessibilité.
* **Méthodologie et moyens mobilisés**
* La mission accessibilité intervient à la demande des services de l’Agglomération ou des communes.
* Elle couvre l’ensemble du territoire du pays basque.
* **Travaux 2018**
* Les services de l’Agglomération ont fait appel principalement à la mission accessibilité dans le cadre des dépôts d’autorisation de travaux, pour avis sur des plans, pour avis sur les mises en œuvre
* Les communes membres ont sollicité principalement l’aide de la mission accessibilité sur la méthodologie de dépôt des agendas d’accessibilité programmée, sur la nature des travaux dans le cadre des agendas d’accessibilité programmée, sur le dépôt des autorisations de travaux.
* En 2018 les communes qui ont fait appel à la mission accessibilité et qui ont bénéficié au minimum d’une réponse mail sont :
	+ Amikuze : Aicirits-Camou-Suhast, Amorots-Succos, Behasque-Lapiste, Ilharre, Orsanco, Saint Palais
	+ Errobi : Itxassou, Jatxou, Ustaritz
	+ Garazi-Baigorri : Ahaxe-Alciette-Bascassan, Anhaux, Bidarray, Caro, Garmarthe, Irouleguy, Saint-Jean-le-Vieux, Saint-Jean-Pied-de-Port
	+ Iholdy : Arhansus, Bunus, Iholdy, Juxue
	+ Nive Adour : Villefranque, Lahonce
	+ Pays de Bidache : Came
	+ Pays de Hasparren : Helette, la Bastide-Clairence, Macaye, Mendionde
	+ Soule-Xiberoa : Alos-Sibas-Abense, Mauléon, Ordiarp
* Depuis 2015, les 12 communes du Pôle Sud Pays Basque bénéficient de l’assistance de la mission accessibilité.

**Le saviez-vous ?**

Le service d’assistance à Maîtrise d’ouvrage porté par la mission accessibilité est réservé uniquement aux services de l’Agglomération et à ses communes membres

**Chiffres clefs**

Nombre de communes qui ont bénéficié de l’assistance à maîtrise d’ouvrage de la mission accessibilité en 2018 : 43 communes

## Formation

* **Contexte**
* En 2017, l’Agglomération a créé un poste permanent de chargé de mission accessibilité
* L’un des rôles de la mission est d’assister les services de l’Agglomération et ses communes membres dans l’application de la réglementation accessibilité.
* **Méthodologie et moyens mobilisés**
* La mission accessibilité a mis en place 4 modules de formation destinés aux secrétaires de mairie :
	+ Responsabilité du Maire en matière d’accessibilité
	+ Information sur le formalisme à respecter en matière d’accessibilité
	+ Comment remplir une demande d’autorisation de travaux
	+ Agenda d’accessibilité programmée et registre d’accessibilité
* Les réunions sont proposées et organisées en pôle.
* **Travaux 2018**
* Les formations qui avaient débuté en 2017, se sont poursuivies en 2018.
* Les secrétaires, qui l’ont souhaité, des pôles Amikuze, Garazi-Baigorri, Iholdi-Oztibarre, Pays de Bidache, Pays de Hasparren ont suivi les 4 modules de formation. Au cours des réunions, les questions sont libres et donnent lieu à de nombreux échanges qui bénéficient à tous.
* Les formations se poursuivront en 2019 pour les pôles n’ayant pas encore été sollicités (Côte Basque Adour - Errobi - Nive Adour).

**Le saviez-vous ?**

A l’issue de chaque module de formation, le support de formation, les documents types, les compléments d’information sont transmis à toutes les communes du pôle

**Chiffres clefs**

Nombre de communes qui ont été sollicités pour participer à ces formations : 122

## Le label Tourisme et Handicap

* **Contexte**
* La marque d’Etat « Tourisme et Handicap » communément qualifiée de label Tourisme et Handicap a pour objectif de développer une offre touristique adaptée, réellement ouverte à tous en donnant le choix à la personne en situation de handicap (handicap auditif, mental, moteur ou visuel) de partir en autonomie, seul ou en famille. (Extrait du cahier des charges caractéristiques générales ERP-29082016).
* Dès lors, le service « Equipement sportif et de services » sous la Direction générale « Politique linguistique, services à la population », a jugé intéressant que les équipements piscine de l’Agglomération, qui s’y prêtaient, puissent solliciter l’obtention du label
* L’un des rôles de la mission est d’assister les services de l’Agglomération et ses communes membres dans l’application de la réglementation accessibilité.
* **Méthodologie et moyens mobilisés**

La mission accessibilité intervient à la demande du service Equipements sportif et de services. Elle assiste la Direction du patrimoine bâti et des moyens généraux dans la réalisation des travaux nécessaires à l’obtention du label.

* **Travaux 2018**
* En 2018 le service Equipements sportif et de services a souhaité que la Piscine de St Jean Pied-de-Port sollicite l’obtention du label. Des travaux mineurs ont été menés sur l’équipement de la cabine vestiaire destinée aux personnes handicapées pour répondre à l’évolution du cahier des charges du label.
* Le site a fait l’objet au mois de septembre d’un diagnostic par Monsieur MOUMIET (évaluateur Tourisme et handicap de l’Agence Territoriale). Le label a été accordé en Commission territoriale pour les 4 types de handicaps (auditif, cognitif, visuel, moteur) en fin d’année 2018.
* Les formations se poursuivront en 2019 pour les pôles n’ayant pas encore été sollicités (Côte Basque Adour - Errobi - Nive Adour).

**Le saviez-vous ?**

* Le label Tourisme & Handicap peut être obtenu au minimum pour 2 types de handicaps.
* Les activités labellisables sont listées dans le cahier des charges du label. Il existe des cahiers des charges spécifiques selon l’activité de l’établissement.

**Chiffres clefs**

Nombre d’années de validité du label. Tous les 5 ans, les bâtiments font l’objet d’un contrôle avant renouvellement du label : 5

## Tram’bus

* **Contexte**
* L’Agglomération a créé le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour qui est l’autorité organisatrice des mobilités sur le territoire Pays Basque et pour la commune de Tarnos (40).
* A ce titre, le Syndicat poursuit les politiques portées par les anciennes collectivités Côte Basque Adour et Sud Pays Basque.
* La mise en place d’un Tram’bus sur l’agglomération bayonnaise est l’illustration de la continuité des politiques menées sur le territoire
* **Méthodologie et moyens mobilisés**

Ce sont les services du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour qui portent le dossier. Les membres de la Commission et plus particulièrement le groupe de travail participent à la mise en œuvre du Tram’bus.

* **Travaux 2018**
* Le Syndicat des Mobilités a sollicité le groupe de travail de la Commission Intercommunale pour l’Accessibilité afin d’effectuer une visite du prototype du Tram’bus pour émettre un avis sur les aménagements de la rame.
* Cette visite s’est déroulée en présence du Président du Syndicat des Mobilités, Monsieur Claude OLIVE, du Président de la Commission Intercommunale pour l’Accessibilité, Monsieur Daniel OLÇOMENDY, ainsi que des Elus et des associations représentant chaque type de handicap.
* Cette visite a permis de faire part de quelques remarques, notamment sur :
	+ Les contrastes visuels
	+ La signalétique
	+ L’espace réservé aux places prioritaires
* Un compte-rendu de la visite a été adressé au Syndicat des Mobilités avec des propositions d’amélioration de certains points.
* Le Syndicat travaille avec l’entreprise qui conçoit le Tram’bus pour optimiser les aménagements. Une nouvelle présentation du véhicule, aux membres du groupe de travail, est prévue début d’année 2019.

**Le saviez-vous ?**

* Les places prioritaires sont repérées par un logo rond sur fond bleu et pictogramme en blanc représentant une personne avec une canne blanche.

Par conventions internationales, elles se situent toujours à l’avant du véhicule au plus proche de la porte d’accès côté chauffeur.

* Les places prioritaires pour les usagers en fauteuil roulant sont signalées par un logo rond sur bleu et un pictogramme en blanc représentant une personne en fauteuil roulant.
* Lorsqu’une personne à mobilité réduite se présente, les personnes valides doivent lui céder la place.

**Chiffres clefs**

* Année de mise en service du Tram’bus : 2019
* Nombre d’usagers en fauteuil roulant qui pourront voyager simultanément dans chaque rame du Tram’bus 2
* Nombre de places prioritaires par rame du Tram’bus : 4

## En bref

* **Développement durable**
* Le développement durable se définit comme un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.
* Il tient compte des ressources finies de la planète et agit sur trois dimensions interdépendantes :
* La dimension environnementale. Le développement des activités humaines doit se faire de façon à ne pas nuire à la capacité de renouvellement des ressources naturelles ou au bon fonctionnement des services écosystémiques ;
* La dimension sociale. Le développement harmonieux de la société humaine passe par la cohésion sociale garantissant à tous l’accès à des ressources et services de base (la santé, l’éducation) ;
* La dimension économique. Le développement économique doit permettre la diminution de l’extrême pauvreté et l’exercice par le plus grand nombre d’une activité économique dignement rémunérée.
* On représente souvent ainsi schématiquement les "3 piliers" du développement durable, auxquels on rattache l’exigence de "gouvernance", c'est-à-dire la nécessité de concertation et de participation de tous les acteurs (États, collectivités territoriales, acteurs socioéconomiques, société civile, citoyens).

. 

* Les objectifs poursuivis par les démarches de développement durable, autrement appelés « finalités », sont au nombre de cinq
	+ Lutter contre le changement climatique ;
	+ Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources ;
	+ Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
	+ Contribuer à l’épanouissement des êtres humains ;
	+ Engager des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.
* L’accessibilité est au cœur des démarches de développement durable. La prendre en compte, c’est répondre aux objectifs de cohésion sociale, de solidarité et d’épanouissement de chacun.
* La responsabilité de la collectivité est grande en la matière. Il est de son devoir d’interroger et d’intégrer la dimension accessibilité dans chacune de ses actions. Agir ainsi, c’est œuvrer pour la construction d’un territoire plus durable et plus solidaire.
* **Transfrontalier**
* L’Agglomération est acteur du projet JACOB@CCESS.
* C’est un projet qui vise à développer un réseau transfrontalier d’infrastructures touristiques et culturelles accessibles aux personnes en situation de handicap sur les chemins de St Jacques de Compostelle.
* Il réunit 6 partenaires transfrontaliers situés sur trois territoires (Jaca, Pampelune et Ostabat) : la Mairie de Jaca (chef de file), la Mairie de Pampelune, la Communauté d’Agglomération Pays Basque, l’Association EVAH (St Jean- de Luz), l’Association ATADES HUESCA (Jaca), la Fondation KOINE (Pampelune).
* Le réseau comprendra 4 infrastructures :
	+ Un centre d’interprétation à Jaca ;
	+ Un centre d’hébergement de pèlerins handicapés à Martillué (près de Jaca) ;
	+ Un centre d’interprétation à Pampelune ;
	+ Un centre d’interprétation à Ostabat.
* Chaque centre d’interprétation évoquera une thématique culturelle / patrimoniale spécifique au territoire (gastronomie à Ostabat ; histoire médiévale et chemins de St Jacques à Pampelune ; culture, art et patrimoine à Jaca). Les infrastructures seront reliées entre elles grâce à une communication et des outils communs mettant en exergue leur caractère accessible aux personnes handicapées.

**Pour tout renseignement s’adresser à :**

Claire SARTHOU – Chargée de mission accessibilité – Communauté d’Agglomération Pays Basque ; c.sarthou@communaute-paysbasque.fr